

**L'an deux mille dix, le vingt-huit OCTOBRE**, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Michel VASPART, Maire de la commune.

**Etaient présents** : Mrs Maurice BOIXIERE – Jean-Yves PRIE – Didier JUIN – Bertrand PANGAULT - Mme Joëlle DENOUAL – Mrs Jean-François HULAUD – Pierre CHOUIN - Mme Jeanine DUFEIL – Mmes Françoise VAN DIEN – Jeanine ROUXEL – Véronique MEHEUST – Louise BERTEL-FERRAND - Geneviève BONNETE – Tiphaine TARDIF.

**Absents** : Mr Jean REUNGOAT (excusé) ; Mr Patrice ROBIN (excusé) ; Mr Jean-François LOREE (excusé, pouvoir à M Maurice Boixière) ; M Serge AUFFRET (excusé, pouvoir à Mr Michel Vaspert) ; M Cyrille REMOND (absent) ; M Sébastien GABILLARD (excusé) ; Mme Clotilde LAFFON (excusée, pouvoir à Mme Véronique Méheust).

Les membres étant en nombre pour délibérer, la séance est déclarée ouverte. Le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2010 est adopté à l'unanimité des membres présents.

---

## ORDRE du JOUR

### RECONFIGURATION du GROUPE SCOLAIRE et de la GARDERIE / Attribution des marchés

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée la consultation engagée sous forme de procédure adaptée pour les travaux de reconfiguration de l'école et de la garderie.

A l'issue de la consultation, 53 offres ont été reçues. Toutes les propositions ont été remises dans les délais impartis, soit pour le 11 octobre 2010, 12h00.

La commission des marchés, en lien avec le cabinet de maîtrise d'œuvre Bâtis Concept, a examiné si toutes les offres étaient recevables et conformes au document de consultation.

Suite à l'analyse effectuée et aux négociations menées, il vous est proposé de procéder à l'attribution des lots, comme suit :

DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANT HT
LOT 1 / TERRASSEMENT VRD	SRTP	20 958,84 €
LOT 2 / GROS OEUVRE	BERTHELOT PINSARD	42 870,74 €
LOT 3 / OSSATURE BOIS-BARDAGE BOIS -CHARPENTE BOIS	CBM	63 091,00 €
LOT 4 / ETANCHEITE	CHOUX	14 072,78 €
LOT 5 / COUVERTURE	CHOUX	24 446,76 €
LOT 6 / MENUISERIES EXTERIEURES - MIROITERIE	RETE	42 765,00 €
LOT 7 / MENUISERIES INTERIEURES BOIS	GUERIN	9 923,44 €
LOT 8 / CLOISON - DOUBLAGE - ISOLATION	GUERIN	27 313,64 €
LOT 9 / SOL CARRELAGE - SOL SOUPLE	ART ET MOQUETTE	25 533,12 €
LOT 10 / PEINTURE	Daniel PIERRE	23 651,50 €
LOT 11 / FAUX PLAFOND	MANIVEL	14 145,60
LOT 12 / ELECTRICITE - CHAUFFAGE	En attente d'attribution	Négociation inachevée
LOT 13 / PLOMBERIE - SANITAIRE - VMC	DECROI	30 281,10 €
<b><u>TOTAL (hors lot 12)</u></b>		<b><u>339 053,52 € HT</u></b>

Entendu l'exposé du Maire ci-dessus,

Considérant l'estimation du projet,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE d'attribuer les lots comme ci-dessus (*le lot n° 12 restant en attente d'attribution*),

- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces des marchés à intervenir.

## AMENAGEMENT de LA VILLE GUILLAUME / Désignation d'un bureau d'études Atelier COURCHINOUX

Le Maire rappelle que fin 2008, une réunion organisée avec les habitants de La Ville Guillaume avait mis en lumière un problème récurrent de vitesse et de sécurité dans la traversée du lieu-dit. A la suite de cette réunion, il avait été décidé d'effectuer un test consistant à mettre en place deux « écluses temporaires » aux extrémités du village. La zone étant limitée à 50km/h.

Le 5 octobre dernier, les habitants ont été conviés à une nouvelle réunion afin de faire le bilan de cette expérimentation. Il s'avère que le dispositif ne donne pas satisfaction : certains véhicules anticipent et roulent sur la gauche en accélérant, le système montrant ses limites lorsqu'il n'y a pas un trafic équilibré dans les deux sens.

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait souhaité de façon globale disposer de croquis pour mettre en œuvre progressivement certains aménagements urbains et avait choisi de confier cette mission par étape au bureau d'architecte urbaniste, L'Atelier Courchinoux.

Considérant les témoignages des habitants de La Ville Guillaume, il convient désormais de passer à la phase de conception d'un aménagement définitif de ce lieu-dit avec pour objectif :

- de ralentir les véhicules à 50km/h (passage à une zone agglomérée comme Le Buet)
- créer une rupture de paysage routier (passage de la campagne à un secteur urbanisé)
- assurer la sécurité des piétons
- sauvegarder le passage des engins agricoles
- créer un aménagement fort en partie centrale ainsi que des bordures, trottoirs...

Le Maire rappelle la proposition de l'Atelier Courchinoux qui s'établit à 5 860 € HT et comprend les éléments de mission suivants : diagnostic paysager, esquisse et avant-projet.

Entendu l'exposé du Maire,

VU le bilan de l'expérimentation réalisée,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de confier à l'Atelier Courchinoux la conception de l'aménagement de sécurité du village de La Ville Guillaume aux conditions rappelées ci-dessus,

- DEMANDE le concours de l'Agence Technique Départementale pour accompagner cette étude et valider les propositions.

### Constitution d'une COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Maire rappelle la procédure en cours pour mettre en place un réseau d'exploitation et de distribution de gaz sur le territoire de la commune ainsi que son calendrier de mise en œuvre.

Dans le cadre de cette procédure, il convient d'instituer une commission de délégation de service public. Celle-ci se compose du Maire ou de son représentant et de trois membres élus par le conseil. Il est procédé également selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Au terme de l'élection,

Le Conseil Municipal a constitué comme suit la commission de délégation de service public :

#### **TITULAIRES**

- Michel VASPART
- Jean REUNGOAT
- Maurice BOIXIERE
- Jean-Yves PRIE

#### **SUPPLEANTS**

- Bertrand PANGAULT
- Didier JUIN
- Jean-François HULAUD
- Geneviève BONNETE

## ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL - CONSTITUTION d'un GROUPE DE TRAVAIL INTERCOMMUNAL

Madame Geneviève BONNETE, déléguée en charge de l'Accueil de Loisirs, rend compte à l'assemblée de la réunion qui a eu lieu le 30 septembre 2010 avec les élus de Saint-Hélen.

La commune de Pleudihen Sur Rance avait en effet été saisie par Monsieur Gérard Boison, Maire de Saint-Hélen, suite à l'expérimentation mise en place l'an passé dans les communes de Saint-Hélen et La Vicomté Sur Rance en partenariat avec l'association ABORD'AGES. Ce partenariat n'a pas donné entière satisfaction, tant au niveau de la fréquentation qu'en termes financiers.

Aussi, la présente rencontre avait pour sujet d'évoquer une éventuelle coopération entre les communes de Pleudihen, St Hélen et La Vicomté dans le domaine de l'enfance, sachant qu'un Accueil de Loisirs fonctionne dans notre commune depuis maintenant 7 années.

Le Maire rappelle que les trois communes coopèrent déjà pour les travaux de voirie dans le cadre du SIVOM et souligne l'intérêt des communes de la 2<sup>ème</sup> couronne de la CODI à travailler ensemble pour la bonne évolution de leur offre de service dans le domaine Jeunesse et Petite Enfance.

Dans cette perspective, il est proposé de créer un groupe de travail intercommunal qui aura pour objet d'étudier les modalités de mise en place d'une éventuelle coopération en termes d'Accueil de Loisirs.

Entendu cet exposé,

Considérant l'intérêt du sujet et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de constituer le groupe de travail comme suit :

### TITULAIRES

Michel VASPART

Clotilde LAFFON

Geneviève BONNETE

Joëlle DENOUAL

Pierre CHOUIN

Françoise VAN DIEN

### SUPPLEANTS

Jeanine ROUXEL

Jean-François HULAUD

## HABITAT - ACCESSION AIDEE à la PROPRIETE - OCTROI DE SUBVENTIONS AUX PRIMO-ACCEDANTS

Le Maire explique que par délibération du Conseil Communautaire du 5 juillet 2010, les élus communautaires ont fait évoluer le dispositif d'accompagnement des primo-accédants à la propriété, en sortant du dispositif exclusif du Pass-foncier, compte tenu des difficultés croissantes d'obtention de ce prêt et de son extinction au 31 décembre 2010, afin que ceux-ci puissent bénéficier à minima de la majoration du prêt à taux zéro, issue de la Loi Engagement National pour le Logement du 13 juillet 2006.

Cette évolution était assortie de la mise en place d'un protocole antispéculatif organisant les conditions de remboursement, total ou partiel, de la subvention octroyée aux accédants en cas de vente du logement, de mise en location ou de changement d'affectation. Ce protocole a été adopté par délibération du Conseil Communautaire le 11 octobre 2010.

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU le Code des Impôts,

VU la loi Engagement National pour le Logement du 13 juillet 2006,

VU les délibérations du Conseil Communautaire de la CODI du 5 juillet et du 11 octobre 2010,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de prévoir 4 subventions pour poursuivre l'accompagnement à l'accession à la propriété des primo-accédants sur la commune, pour une durée d'un an à compter de la date de la présente délibération,
- DECIDE d'inscrire au budget prévisionnel la somme de 4 000 € correspondant à 1 000 € par dossier accordé,
- DIT que la Communauté de Communes portera temporairement l'effort financier nécessaire et versera l'intégralité de la subvention au ménage (d'un montant de 3 000 € pour les ménages composés de 3 personnes au moins ou 4 000 € pour les ménages composés de 4 personnes et plus) sur présentation de la Déclaration d'Ouverture du chantier qui devra parvenir impérativement aux services de la CODI dans un délai de 12 mois à compter de la date figurant sur la décision d'octroi de la subvention. Au-delà de ce délai, et sauf demande de prorogation expresse de la part de l'accédant, la décision sera retirée.
- DIT que la commune versera à la CODI la subvention réservée à l'accession sociale à la propriété par dossier accordé, ceci via une convention,
- DIT que la communauté de communes sollicitera l'Etat pour le versement des subventions compensatrices, dans le cas où les accédants bénéficieraient d'un Pass-Foncier d'ici la fin de l'année 2010,
- DIT que les subventions seront fongibles, le cas échéant, d'une commune à une autre,
- DIT que le projet de construction ou d'acquisition du logement neuf devra répondre aux critères techniques figurant en annexe,
- DIT que le prix du terrain n'excèdera pas 40 000 € hors frais, droits et taxes (ce montant s'entend comme le prix intégralement perçu par le vendeur),
- ADOPTE le protocole antispéculatif tripartite,
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif, et notamment à signer la convention CODI-Commune et les protocoles tripartites antispéculatifs entre la commune, la CODI et les accédants à la propriété bénéficiaires de la subvention accordée.

### **SIGNALISATION TOURISTIQUE - Groupement de commandes**

Madame Tiphaine TARDIF rappelle qu'en concertation avec les 9 communautés de communes du Pays de Dinan, le Pays Touristique de Dinan a engagé la réactualisation et le complément de la signalisation touristique sur le territoire pour la période 2009-2011 et ce, de manière harmonisée, comme cela avait été réalisé en 1999.

Ce programme a reçu l'aval de la Région pour une aide financière au titre de l'enveloppe II du contrat de Pays pour un montant de 60 449 €, correspondant à 30% des dépenses prévisionnelles.

A cet effet, il a été créé :

- un comité de coordination et de suivi « pays »
- un groupe de travail dans chaque communauté de communes avec un membre délégué pour participer au comité de coordination et de suivi « pays »

L'organisation prévoit :

- que le pays touristique est chargé d'assurer la coordination et le suivi de l'opération, étant entendu que chaque membre du groupement de commandes, y compris le pays touristique, s'engage par convention ultérieure à signer avec le cocontractant retenu un marché à hauteur de ses besoins propres qui seront préalablement déterminés,
- qu'une convention de groupement de commandes sera signée entre le pays touristique, les communautés de communes et les communes qui en auront fait la demande.

VU l'article 8 du code des marchés publics portant sur l'organisation des groupements de commandes,

VU les articles 33,56 et 59 du code des marchés publics portant sur l'organisation des appels d'offres,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE la participation de la commune au projet de réactualisation de la signalisation touristique engagée par le pays touristique de Dinan,
- APPROUVE pour la passation des marchés, l'adhésion de la commune au groupement de commandes constitué par les communautés de communes du pays de Dinan, le pays touristique et les communes qui en auront fait la demande,
- DESIGNER le pays touristique comme coordonnateur du groupement,
- AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement de commandes et faire généralement tout ce qui sera utile et nécessaire,
- AUTORISE le lancement d'un marché sous forme d'appel d'offres ouvert (procédure retenue en application des articles 33,56 et 59 du code des marchés)
- DESIGNER Monsieur Maurice Boixière en tant que membre de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes et Monsieur Jean-François Hulaud en tant que suppléant,
- VALIDER les besoins suivants en matière de signalisation :
  - Pupitre (création) : 2 X 1 085 € = 3 255 €
  - Panneau mural : 1 x 842 € = 842 €
- L'estimation pour la commune est de 4 097 € HT

### RAPPORTS 2009 sur les services publics Eau - Assainissement - Déchets

Monsieur Pangault porte à connaissance de l'assemblée le rapport sur le service public de l'eau et de l'assainissement (*collectif et non collectif*) pour l'année 2009. Madame Geneviève Bonneté rapporte celui relatif à l'élimination des déchets.

L'assemblée prend acte des rapports lesquels n'appellent pas d'observation particulière et sont à la disposition des usagers à la mairie.

### SUBVENTION exceptionnelle à l'Association de PETANQUE

Monsieur Maurice BOIXIERE, adjoint aux finances, rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 29 avril 2010, a attribué une subvention de fonctionnement de 400 € à l'Association de Pétanque. Il avait par ailleurs été décidé que la commune prendrait à sa charge les travaux concernant la table de marque de l'association, estimés à 200 €.

Or, dans l'intervalle, l'Association de Pétanque a procédé par elle-même aux achats de matériaux et aux travaux nécessaires.

Aussi, il est proposé de rembourser l'association à hauteur de 200 euros par le biais d'une subvention exceptionnelle.

Entendu la présentation de Monsieur Boixière,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'Association de pétanque à titre de dédommagement pour les travaux exposés ci-dessus.

### DIVERS

- Le Maire informe l'assemblée que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 18 novembre.

- **MAISON MEDICALE** : Le Maire rappelle que depuis le mois de septembre 2009, les membres des professions médicales et para-médicales se sont réunis à l'initiative de la mairie afin de réfléchir à l'opportunité de construire une maison médicale permettant leur regroupement sur un même site. Cette idée est restée en attente un certain temps, mais il semble nécessaire aujourd'hui de poursuivre les échanges avec la profession pour connaître les positions de principe de chacun.

Le Maire précise que s'il devait s'agir d'une maison médicale d'initiative totalement privée, il va de soi que la commune n'interviendrait que pour la délivrance du permis de construire. Par contre, si la commune est sollicitée comme partenaire de l'opération et porteur du projet, les réunions de travail devront se poursuivre en mairie. D'ores et déjà, une nouvelle réunion est programmée le mercredi 17 novembre, à 20h00, salle d'honneur de la mairie.

- **SALLE DES FETES** : Le Maire rappelle que des travaux de réfection de cuisine et de chauffage sont programmés de fin janvier à fin juin. Le maître d'œuvre a par ailleurs confirmé que la cuisine sera inutilisable durant ce laps de temps.

Le Maire précise que chacun a désormais connaissance de cette situation, y compris les associations utilisatrices de la salle, et qu'il convient dès lors d'être patient en attendant les améliorations à venir. Dans l'intervalle, l'utilisation des locaux et du chauffage restent possibles dans leur état de marche actuel.

- **CONCERT DE NOEL** : Madame Joëlle Denoual, adjointe à la culture, informe l'assemblée que le Chœur Maurice Ravel de Dinard, accompagné d'un orchestre, a donné son accord pour se produire à l'église Notre-Dame à l'occasion d'un Concert de Noël. Ce concert, programmé le vendredi 10 décembre, sera offert à la population. Les conditions de prise en charge par la commune seront abordées lors de la séance du 18 novembre prochain.

- **SERVICE de PORTAGE DE REPAS** : Madame Jeanine ROUXEL fait savoir qu'elle a été sollicitée par plusieurs personnes âgées sur la mise en place d'un service de portage de repas à domicile.

Le Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale, par le biais de la Maison de Retraite, propose déjà des repas à emporter pour les personnes qui le souhaitent.

Le Maire propose de saisir le CCAS d'une réflexion sur un système de portage et de mettre au point une enquête auprès des utilisateurs potentiels du service.

- **VOIRIE 2010** : Jean-Yves PRIE informe l'assemblée que la commune avait été sollicitée pour repousser à l'automne la réfection des routes communales confiée à EUROVIA, ceci afin de ne pas gêner l'activité touristique. Toutefois, les intempéries récentes et les problèmes d'approvisionnement en produits pétroliers occasionnés par les grèves d'octobre retardent encore la réalisation du programme 2010. Aucune date nouvelle n'a été convenue pour le moment.

*Séance close à 22h50*